

PAR COURRIEL

Montréal, le 13 novembre 2023



Objet : Réponse à votre demande d'accès à des documents

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès à des documents reçue par courriel le 6 octobre 2023 concernant certains documents de la Commission des partenaires du marché du travail.

Par cette demande, vous désiriez obtenir les documents suivants :

- Documents, correspondances, note de réunion, rapports, mémos, procès-verbal de réunion pour tenter de définir la capacité d'accueil en immigration
- Documents sur l'élaboration d'un tableau de bord en matière d'immigration au Québec

Le 16 octobre 2023, vous avez précisé, par courriel, la période couverte par la demande soit de 2019 à 2023.

Afin de faciliter la lecture de notre réponse, les éléments de votre demande sont repris ci-dessous.

1. Documents, correspondances, note de réunion, rapports, mémos, procèsverbal de réunion pour tenter de définir la capacité d'accueil en immigration

La CPMT ne détient pas de document visant à définir la capacité d'accueil en immigration. Elle s'est toutefois prononcée sur les cibles gouvernementales lors des consultations sur la planification pluriannuelle de l'immigration. Vous trouverez ciannexés, les mémoires déposés par la CPMT dans le cadre de ces consultations.

2. Documents sur l'élaboration d'un tableau de bord en matière d'immigration au Québec

Les documents visés par cette deuxième partie de votre demande sont toujours en analyse. Nous ne pouvons donc répondre dans les délais prévus par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Toutefois, nous verrons à vous transmettre une réponse dans les meilleurs délais.

Conformément à la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Nous vous invitons à consulter la <u>note explicative</u> quant à l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, le mes plus sincères salutations.

La directrice et responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels,

JULIE POIRIER

Tour de la Place-Victoria 800, rue du Square-Victoria, 28° étage Montréal (Québec) H4Z 187 Téléphone: 514 873-0800

Téléphone : 514 873-0800
Télécopieur : 514 864-8005
Courriel : comi.secretariat@miess.gouv.oc.ca



CONSULTATION GÉNÉRALE ET AUDITIONS PUBLIQUES SUR LE CAHIER DE CONSULTATIONS INTITULÉ « LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2020-2022 »

Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens

Par la Commission des partenaires du marché du travail

Mise à jour : 26 juillet 2019

MÉMOIRE DE LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE DE 2020-2022

INTRODUCTION

Ce mémoire présente les observations et l'analyse de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) dans le cadre de la consultation publique concernant la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022.

LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La CPMT a été créée en juin 1997 en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail*. Elle a vu le jour dans la foulée du rapatriement des mesures actives d'emploi du gouvernement fédéral par le gouvernement du Québec.

C'est une instance nationale de concertation qui :

- réunit des représentantes et représentants des employeurs, de la main-d'œuvre, des milieux de l'enseignement et des organismes communautaires. Les ministères et organismes gouvernementaux qui sont les plus concernés par ces questions sont également membres de la CPMT. Au total, la CPMT compte 26 membres. (voir la liste des membres à l'annexe 1);
- assure l'interface entre l'État québécois et les organisations partenariales directement touchées par les défis du marché du travail et de l'emploi.

La CPMT a pour fonction de participer à l'élaboration des politiques, des orientations stratégiques et des mesures gouvernementales dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi.

Elle contribue à l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre et des entreprises ainsi qu'à l'augmentation du taux d'emploi en :

- conseillant le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- contribuant à définir les orientations d'Emploi-Québec;
- définissant les modalités d'application, dont les programmes découlant de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la maind'œuvre et:
- développant différents outils de développement et de reconnaissance des compétences.

De par ses décisions et recommandations, elle joue un rôle important dans les orientations qui guident les investissements en emploi issus des Fonds de développement du marché du travail (FDMT) (1,08 G\$ en 2017-2018¹) et du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) (totalisent 55,9 M\$ en dépenses de programmes en 2018-2019).

Depuis 2016, la CPMT a également pour fonction de formuler des recommandations aux ministères qui y sont représentés en vue de répondre aux besoins du marché du travail.

La CPMT est encadrée par deux lois² : la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail* et la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*³.

UN IMPOSANT RÉSEAU DE PARTENAIRES : UN ALLIÉ POUR IDENTIFIER ET RÉSOUDRE LES ENJEUX DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La CPMT s'appuie aussi sur un **réseau diversifié réparti sur tout le territoire du Québec**. Il est composé de **17 conseils régionaux des partenaires du marché du travail**, de **29 comités sectoriels de main-d'œuvre**, de **7 comités consultatifs** représentant des groupes de personnes faisant face à des obstacles importants liés à l'emploi et du **Conseil emploi métropole** (voir le portrait de ce réseau à l'annexe 2).

La CPMT:

- regroupe donc au total plus de 1 000 personnes issues notamment du monde syndical, patronal, du communautaire et de l'éducation qui sont directement en lien avec le terrain. Ce vaste réseau alimente les réflexions, les priorités et les recommandations de la CPMT;
- est donc un partenaire incontournable pour avoir le pouls des préoccupations des acteurs économiques sur le terrain et pour proposer des solutions consensuelles en faveur de la santé du marché du travail.

¹ Tiré du Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

² Elle est également encadrée par l'Entente de partenariat entre la CPMT et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

³ Cette loi oblige les entreprises ayant une masse salariale de 2 M\$ ou plus à investir au moins 1 % de ce montant à la formation des employés ou à verser la différence entre la somme investie en formation et le 1 % au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

1. CE QUE L'ON SAIT DU MARCHÉ DU TRAVAIL À MOYEN ET LONG TERME

Le Québec vit actuellement une situation inédite qui bouleverse le marché du travail : l'amélioration des indicateurs de l'état du marché du travail est attribuable, d'une part, à la croissance économique et, d'autre part, à la tendance de la baisse de la taille de la population des 15 à 64 ans, cela entraîne un phénomène de rareté de main-d'œuvre qui crée et continuera de créer, des difficultés de recrutement pour les employeurs.

Le Québec dispose de plusieurs leviers pour tirer son épingle du jeu dont :

- 1. l'accélération de l'intégration des nouvelles technologies et l'automatisation;
- 2. l'intégration des personnes faisant partie de groupes sous-représentés sur le marché du travail, dont les personnes immigrantes et les personnes handicapées;
- 3. le développement des compétences de la main-d'œuvre actuelle et future;

La tendance à la baisse de la taille de la population des 15 à 64 ans, qui se poursuivra jusqu'en 2030⁴, et aura des effets à long terme :

Parmi eux:

• 1,4 million d'emplois seront à pourvoir entre 2017 et 2026, dont plus de 80 % résulteront de la demande de remplacement générée surtout par les départs à la retraite.

- La nouvelle offre de main-d'œuvre proviendra :
 - o des jeunes actuellement aux études (54 %);
 - o de la future population immigrante (22 %)⁵;
 - o de la hausse du taux d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans (12 %);
 - des personnes de 65 ans ou plus qui resteront plus longtemps sur le marché du travail (7 %);
 - o des personnes en chômage qui intégreront le marché du travail, dont les personnes immigrantes et les personnes handicapées (4 %).⁶
- À moyen terme, soit pour la période allant jusqu'à 2021, la grande majorité des professions, soit 387 sur 500 professions, seront en équilibre et offriront ainsi de bonnes perspectives d'emploi aux personnes à la recherche d'un emploi. Il est à noter que le nombre de professions en équilibre varie en fonction des régions.

Selon le plus récent scénario démographique de base de l'Institut de la statistique du Québec (juillet 2019).

⁵ Le modèle tenait compte d'un volume d'environ 50 000 personnes immigrantes admises au Québec par année.

Emploi-Québec (2019). « État d'équilibre du marché du travail – Diagnostics pour 500 professions ». Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail, 61 p.

- 25 professions seront en déficit de main-d'œuvre au Québec sur la période allant jusqu'en 2021, offrant ainsi d'excellentes perspectives d'emploi;
 - Le nombre de professions en déficit varie d'une région à l'autre, par exemple la région de Montréal en comptera 13 et celle de la Chaudière-Appalaches en comptera 58. En somme, 9 régions sur 16 montrent un nombre de professions en déficit supérieur qu'au Québec.
- L'évolution technologique accélérée nécessitera un ajustement des compétences de la main-d'œuvre, notamment les compétences en littératie et en numératie numérique.

2. CE QUE L'ON SAIT DU MARCHÉ DU TRAVAIL À COURT TERME

- La qualité de l'emploi est au rendez-vous entre juin 2018 et juin 2019⁷
 - o la croissance de l'emploi des secteurs privé et public;
 - o La croissance de l'emploi bien rémunéré⁸;
 - La croissance des salaires;
 - o Une amélioration de la situation des travailleurs étrangers temporaires.
- Le portrait des postes vacants change⁹
 - o le nombre de postes vacants est estimé à plus de 114 000 au 1er trimestre de 2019;
 - o les postes vacants de longue durée (depuis 90 jours ou plus) qui représentent 14,8 % de tous les postes vacants au 1er trimestre de 2019 ont connu une forte hausse (23,8 %) depuis un an;
 - o près de 53 % des postes vacants demandent une faible scolarité (au plus un diplôme d'études secondaires).

3. CE QU'ON SAIT DES DÉFIS DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

Les défis entourant l'immigration sont bien documentés.

Du point de vue des employeurs, il ressort que :

- il y a un manque d'adéquation ou d'arrimage entre les besoins du marché du travail québécois et les profils des personnes immigrantes sélectionnées par le Québec;
- le parcours d'embauche de travailleurs étrangers temporaires pouvant combler

⁷ Institut du Québec (juin 2019). « Indice de l'emploi » L'emploi au Québec : juin 2019.

⁸ Hausse de l'emploi dans les industries qui offrent un salaire moyen au-dessus du salaire québécois moyen.

⁹ Emploi-Québec (2019). Bulletin des postes vacants au Québec, premier trimestre de 2019.

rapidement des besoins pressants des employeurs, pour lesquels la main-d'œuvre locale n'est pas disponible, est lourd et complexe sur le plan administratif;

- la multiplicité des ressources et des programmes gouvernementaux, le manque de rayonnement et le manque de coordination peuvent nuire à une intégration réussie de la main-d'œuvre immigrante;
- l'offre de formation gouvernementale en francisation pose des défis d'adéquation en fonction des besoins liés aux emplois à pourvoir (français technique) et à la réalité du marché du travail;
- Il semble que le recrutement ou l'attrait de la main-d'œuvre immigrante en région est difficile, notamment en raison du profil des personnes sélectionnées (plus scolarisés et avec un parcours plus urbains) et de la capacité d'accueil;
- les pratiques d'embauche et les expériences en lien avec l'intégration de personnes immigrantes sont variables selon les milieux de travail. Les employeurs n'ont pas toujours les outils d'intégration nécessaires pour assurer une gestion de la diversité de leur main-d'œuvre;
- Le coût de recruter un travailleur à l'étranger est très important et les délais pour assurer son arrivée au Québec est trop long.

Du point de vue des immigrants :

Canada.

- le taux de chômage des personnes immigrantes au Québec demeure plus élevé que celui des personnes nées au Canada, surtout pour celles arrivées récemment (5 ans ou moins). Quant au taux d'emploi, celui-ci est plus faible, encore une fois surtout pour les personnes immigrantes arrivées récemment. Pour ces deux indicateurs du marché du travail, l'écart par rapport aux natifs tend toutefois à se résorber avec le temps (soit plus de 5 ou 10 ans après leur arrivée au Québec);
- L'évaluation et la reconnaissance des diplômes, des compétences et de l'expérience acquise à l'étranger demeurent difficiles; 10
- la surgualification est plus importante, car 47 % des personnes immigrantes au Québec occupent des emplois exigeant des qualifications inférieures à leur formation par rapport à 29 % pour la population née au Canada. Ce problème est encore plus manifeste chez les universitaires (59 % contre 36 %)¹¹;
- L'accès à des stages qualifiants et à une première expérience de travail au Québec est un défi;

¹¹ Compilations d'Emploi-Québec à partir des données de l'Enquête sur la population active de Statistique

Institut du Québec, « Plus diplômés, mais sans emploi » : Décembre 2016.

• Selon une synthèse¹² produite pour le compte de la CPMT relativement aux enjeux pour le grand Montréal en matière d'intégration des nouveaux arrivants, il y a cinq freins principaux :

Principaux freins à l'intégration économique des nouveaux arrivants*

Freins	Description
1. La maîtrise de la langue	Exigence du français (parlé et écrit) et, souvent, de l'anglais
2. La reconnaissance des diplômes	Reconnaissance de la scolarité et des diplômes issus à l'étranger
3. La reconnaissance de l' expérience professionnelle	Reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger
4. La faiblesse des réseaux	Difficulté à naviguer dans le marché informel de la recherche d'emploi (à l'extérieur de l'affichage officiel des postes)
5. Les freins subjectifs	Préjugés, stéréotypes, biais inconscients, racisme, ou tout autre facteur subjectif ayant un impact négatif

^{*} Les freins ont davantage d'impact pour des sous-groupes de nouveaux arrivant, par exemple les personnes racisées et les femmes.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, Commission des droits de la personne et de la jeunesse, IRIS, Statistiques Canada, IRIPI.

7

¹² IdéesFX, L'écosystème d'appui à l'intégration professionnelle des nouveaux arrivants dans le Grand Montréal, juillet 2019.

PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2020-2022

Cette section reflète la position de la CPMT et s'appuie sur l'intelligence collective du Groupe de travail sur la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du Comité consultatif personnes immigrantes ainsi que du Conseil emploi métropole (CEM).

Les positions de la CPMT visent l'immigration économique et s'articulent autour des quatre orientations suivantes :

- 1. l'établissement de seuils d'immigration relativement aux besoins du marché du travail;
- 2. l'importance à accorder à la sélection, à l'intégration socioprofessionnelle et à la rétention des personnes immigrantes;
- 3. la nécessité de se doter d'indicateurs de mesures partagés;
- 4. la valeur ajoutée de la concertation.

UNE VISION PROSPECTIVE

Les besoins croissants du marché du travail en immigration économique forcent à préciser la vision gouvernementale qui guide la conversation autour de la planification pluriannuelle de l'immigration.

L'écosystème actuel qui permet d'inviter, sélectionner et favoriser l'intégration de professionnelles est complexe (voir tableau en annexe 3).

Les échanges avec les partenaires ont permis d'identifier certaines clés pour alimenter le regard évolutif des besoins prospectifs du marché du travail et de l'intégration socio-économique, dont les suivants :

- appuyer les politiques publiques (normes, services et programmes) sur un regard croisé et intégré du rôle des ministères et des organismes qui ont un impact sur le parcours des personnes immigrantes et des entreprises;
- valoriser le profil de la personne immigrante économique détenant des compétences essentielles et transférables afin de s'assurer de leur mobilité professionnelle sur le marché du travail;
- veiller à ce que la capacité d'accueil se traduise notamment par une plus grande flexibilité de la reconnaissance des compétences et des diplômes des personnes immigrantes;
- solidifier le choix mutuel entre la société d'accueil et la personne immigrante qui devrait reposer sur une compréhension commune des attentes respectives afin d'améliorer leur taux de fidélisation¹³.

Les régions du Québec ne réussissent pas à garder leurs immigrants face à la concurrence des autres provinces du Canada (source : Étude, mettre l'immigration au cœur d'une stratégie d'innovation au

ORIENTATION 1 : AUGMENTER PROGRESSIVEMENT LE NOMBRE DE PERSONNES IMMIGRANTES ADMISES AU COURS DE LA PÉRIODE POUR ATTEINDRE 49 500 À 52 500 PERSONNES EN 2022

Quantifier les volumes en lien avec la démographie

Certains postulats purement démographiques indiquent qu'il faudrait viser l'augmentation progressive du nombre de personnes immigrantes admises au Québec au cours des prochaines années, car :

- la croissance démographique au Québec est due principalement à l'accroissement migratoire. En 2017, le solde migratoire international correspondait à quelque 80 % de la croissance démographique du Québec¹⁴;
- le poids démographique du Québec dans le Canada a chuté de 27,4 % en 1975 à 22,5 % en 2018¹⁵;
- le Québec n'admet pas annuellement un nombre d'immigrants correspondant à son poids démographique au Canada¹⁶ (le Canada prévoit 350 000 admissions en 2021; le poids démographique du Québec de 22,5 % représenterait 77 787 admissions annuelles au Québec);
- l'immigration, vu sa structure par âge, contribue à ralentir le vieillissement de la population active et, dans une certaine mesure, à rajeunir la population en général¹⁷. Toutefois, il n'existe pas un nombre optimal d'immigrants que le Québec devrait accueillir chaque année qui viendrait compenser les incidences du vieillissement de la population¹⁸;
- il ne faut pas à court terme miser sur l'accroissement naturel de la population québécoise pour répondre à l'enjeu démographique puisque, depuis 2009, il est de moins en moins élevé chaque année.

Quantifier les volumes en fonction des besoins du marché du travail

Actuellement, Emploi-Québec et la CPMT ont estimé dans le scénario prévisionnel de l'évolution du marché du travail (*L'État d'équilibre sur le marché du travail*) un volume

Québec, Sylvain Giguère, OCDE). Le taux de présence au Québec des personnes immigrantes admises de 2008 à 2017 était de 73,7 % en janvier 2019 (source : MIDI).

¹⁴ Ce calcul a été fait à partir des données du MIDI sur l'évolution de la population du Québec et de son poids démographique.

¹⁵ Source : données du MIDI sur l'évolution de la population du Québec et de son poids démographique.

Selon l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et l'admission temporaire des aubains, le Québec peut admettre sur son territoire un nombre d'immigrants à la hauteur de son poids démographique au Canada.

¹⁷ Source : MIDI.

¹⁸ Institut du Québec, Seuils d'immigration au Québec : analyse des incidences démographiques et économiques, 2019, page 5.

d'environ 50 000 nouveaux immigrants par année au Québec qui devrait se traduire en quelque 20 000 à 30 000 qui devraient intégrer annuellement le marché du travail jusqu'en 2026. Or, il n'y a pas actuellement de méthode basée sur des données probantes pour estimer un volume d'immigrants optimal pour le Québec, par région et par profession.

La CPMT porte à l'attention de la Commission des relations avec les citoyens trois propositions d'améliorations :

- 1. Les données produites pour identifier les déséquilibres du marché du travail pourraient évoluer vers une identification quantitative des besoins permettant de cibler la part de personnes immigrantes requis pour répondre aux besoins du marché du travail nationaux et régionaux;
- Les entreprises expriment davantage leurs besoins de main-d'œuvre en termes de compétences recherchées, et pas nécessairement en termes de professions ou de diplômes, ce qui devrait avoir de l'impact sur la planification des volumes d'immigration et la sélection;
- 3. Il importe de mieux mesurer la capacité d'accueil au niveau national et régional, et pour ce faire, il serait utile de se doter d'indicateurs de mesure partagés en matière d'immigration sous forme d'un tableau de bord.

Doter le Québec d'un tableau de bord en immigration

Afin de mieux quantifier les volumes d'immigration en fonction des besoins du marché du travail, nous devrions doter le Québec d'une <u>vue partagée et évolutive d'indicateurs socioéconomiques et des coefficients régionaux</u> et plus précisément, concernant l'établissement des seuils d'immigration afin de capter la pleine mesure de la capacité d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes. L'identification de ces indicateurs devrait considérer, la démographie, la conjoncture économique, les besoins du marché du travail, l'intégration des immigrants en emploi et les délais du processus de sélection¹⁹.

La mise en collaboration des instances régionales dans le processus s'avère essentielle ainsi que l'ensemble des partenaires du marché du travail. Les indicateurs doivent pouvoir permettre à la fois de quantifier les besoins de main-d'œuvre, d'identifier les conditions gagnantes les plus propices à l'immigration et d'identifier les éléments à renforcer.

Il faut s'assurer également du partage de l'information sur les besoins quantitatifs et qualitatifs du marché du travail, par profession et par région, entre les ministères et les acteurs concernés. Assurer un maximum de transparence quant à cette information afin d'alimenter une discussion ouverte sur les professions et compétences en demande et prioritaires au Québec. Une telle clarté permettrait de mieux arrimer les profils des immigrants (permanents et temporaires) à sélectionner.

¹⁹ Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011, article 3.35

Par exemple, il est actuellement impossible de savoir, même de façon approximative, les besoins de main-d'œuvre quantitatifs pour les professions les plus en demande tant pour l'ensemble du Québec que par région administrative. Cette carence empêche les différentes parties prenantes de pleinement contribuer à améliorer la qualité et la précision de l'information sur le marché du travail. Le partage de ces données permettrait également de raffiner la compréhension des causes des déséquilibres et ainsi de mieux identifier les solutions adéquates (automatisation, immigration permanente, immigration temporaire, formation des jeunes, formation continue, etc.).

Voici à titre d'exemple, des indicateurs nationaux et régionaux pertinents ²⁰:

- Besoin quantitatif régionalisé en immigration;
- Taux d'emploi et de chômage des immigrants par rapport aux natifs par région;
- Taux d'emploi dans le domaine de compétences ou d'étude, 3 ans et 5 ans après l'arrivée;
- Taux de rétention des immigrants par région;
- Taux de francisation des immigrants par région;
- Indice de surqualification des immigrants par région;
- Nombre de dépôts d'offres validées et acceptées selon les types d'emploi, niveau de formation, etc. ;
- Mesure de la capacité de francisation;
- Etc.

De plus, certains facteurs de succès doivent être pris en compte et suivis tels que :

- les ressources en francisation per capita de personnes immigrantes (par région);
- les investissements en francisation (par région);
- La performance et la satisfaction des services de francisation;
- les ressources en immigration (accueil, soutien, etc.) per capita de personnes immigrantes;
- les investissements en ressources pour personnes immigrantes (accueil, soutien, etc.);
- le taux d'inoccupation du logement;
- l'état des lieux concernant le transport collectif;
- l'état des lieux concernant la reconnaissance des acquis et des compétences;
- Etc.

_

²⁰ En s'inspirant des travaux de l'OCDE, https://read.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/trouver-ses-marques-2018 9789264309234-fr#page29

La CPMT est d'accord avec une augmentation progressive du nombre de personnes, mais n'a pas statué sur un nombre spécifique. Toutefois, selon certains postulats démographiques la fourchette proposée de 49 500 à 52 500 en 2022 semble un minimum à atteindre; la tendance au sein de la CPMT étant une progression pouvant aller jusqu'à 60 000 personnes. Enfin, il est soumis à la réflexion :

- 1. de doter le Québec d'une <u>vue partagée et évolutive d'indicateurs socio-économiques et de coefficients régionaux</u> pour mieux planifier les volumes d'immigration et pour poursuivre l'évolution de sa capacité d'accueil et d'intégration;
- 2. que le gouvernement envisage la production de « données ouvertes » concernant le marché du travail et l'immigration pour alimenter l'intelligence collective du Québec dans la prise de décision et dans l'évaluation des risques concernant l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes.

ORIENTATION 2 : ATTEINDRE, EN FIN DE PÉRIODE, UNE PROPORTION DE PERSONNES ADMISES DANS LA CATÉGORIE DE L'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE DE L'ORDRE DE 65 %

La CPMT soutient la proposition que la proportion de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique en 2022 atteigne 65 %, voire même qu'elle pourrait être supérieure, puisque le Québec peut choisir les immigrants économiques en fonction des besoins du marché du travail. De 2009 à 2014, la part de l'immigration économique était supérieure à 65 % (variant entre 72 % et 67 %, selon les années). Cependant, depuis 2015, cette part a toujours été en deçà de ce nombre, voire sous les 60 % depuis 2017.

La CPMT appuie la proposition que la part de l'immigration économique soit établie à 65 % en 2022, mais que celle-ci soit le minimum visé.

ORIENTATION 3 : FAVORISER LA SÉLECTION PERMANENTE DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS ET DE RESSORTISSANTS ÉTRANGERS DIPLÔMÉS DU QUÉBEC RÉPONDANT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET RÉSIDANT TEMPORAIREMENT SUR LE TERRITOIRE

Cette orientation semble viser le Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Puisque le fait d'avoir acquis de l'expérience de travail au Québec, en plus d'être déjà en emploi, ou de détenir un diplôme québécois reconnu par les employeurs sont des facteurs très favorables à une intégration réussie sur le marché du travail, il est possible de supposer que le taux d'intégration des candidats sélectionnés en vertu de ce programme doit être très élevé par rapport aux autres programmes d'immigration économique, en l'occurrence

le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) qui s'adresse à la même clientèle que le PEQ (soit des ressortissants étrangers travailleurs qualifiés).

Toutefois, il y a peu d'études longitudinales de disponibles sur l'intégration des immigrants sélectionnés en vertu du PEQ. Afin d'évaluer l'impact du PEQ comme programme d'immigration porteur, il serait pertinent de produire une étude sur l'intégration des personnes immigrantes issues de ce programme et de les comparer avec d'autres programmes notamment le PRTQ. Les parcours personnalisés indiqués dans la *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes* (issue du projet de Loi 9) permettront aussi de mieux évaluer les retombés du PEQ.

La CPMT appuie la proposition de favoriser le PEQ, mais propose que des études longitudinales sur les immigrants travailleurs qualifiés sélectionnés en vertu de ce programme soient produites afin de mesurer son impact et de permettre son actualisation en fonction des besoins du Québec.

ORIENTATION 4 : ARRIMER LA SÉLECTION AUX BESOINS À COURT TERME DU MARCHÉ DU TRAVAIL, EN SÉLECTIONNANT DES REQUÉRANTS PRINCIPAUX TRAVAILLEURS QUALIFIÉS AYANT UNE FORMATION EN DEMANDE OU UNE OFFRE D'EMPLOI VALIDÉE

Cette orientation semble viser le PRTQ. Celui-ci s'adresse principalement aux ressortissants étrangers qui se trouvent à l'étranger et qui ne sont pour la plupart jamais venus au Québec. Le facteur « Offre d'emploi validée » de la grille de sélection des travailleurs qualifiés du PRTQ, qui est un indicateur probant de la réponse de ce programme aux besoins à court terme du marché du travail, devrait être valorisé. Toutefois, il appert historiquement que très peu de candidats sont détenteurs d'une telle offre lorsqu'ils posent leur candidature au PRTQ.

Actuellement, les délais inhérents au processus d'immigration font que le PRTQ n'est pas en mesure de sélectionner des immigrants travailleurs qui pourront répondre aux besoins à <u>court terme du marché du travail</u>. À cet égard, c'est plutôt le PEQ qui est en mesure de le faire puisqu'il s'adresse à certains travailleurs étrangers temporaires et étudiants étrangers diplômés du Québec qui sont déjà au Québec et qui ont amorcé leur processus d'intégration.

Comme le délai à partir de l'invitation dans le nouveau système de sélection ARRIMA jusqu'à l'émission du visa de résident par le gouvernement fédéral oscille entre 18 et 36 mois, il serait de mise de considérer le PRTQ comme pouvant répondre à des besoins à moyen terme sur le marché du travail d'où l'importance de la planification entourant ce programme en fonction des besoins à moyen terme et de la capacité d'accueil.

La CPMT appuie la proposition d'arrimer la sélection aux besoins à court terme du marché du travail par le biais du PRTQ. Toutefois, il est probable que les délais demeureront trop longs pour répondre à des besoins à court terme. Ainsi, il est suggéré de poursuivre les échanges avec le gouvernement fédéral afin de réduire les délais de traitements de la demande de résidence permanente et d'obtenir une plus grande flexibilité dans le programme des travailleurs étrangers temporaires.

ORIENTATION 5 : ACCÉLÉRER L'ARRIVÉE DES PERSONNES IMMIGRANTES DANS LA CATÉGORIE DE L'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE, POUR RÉPONDRE PLUS RAPIDEMENT AUX BESOINS DU QUÉBEC

Cette orientation vise le système de sélection ARRIMA et s'applique actuellement au PRTQ. La CPMT appuie la proposition de rendre une décision de sélection dans un délai maximal de six mois suivant la réception d'une demande de sélection permanente complète. L'amélioration des processus de traitements des demandes est nécessaire afin d'accélérer l'arrivée des personnes immigrantes au Québec. Puisque le marché du travail évolue rapidement et les besoins de compétences également, il est important d'être de plus en plus agile et réactif pour soutenir adéquatement les entreprises et les personnes immigrantes.

La CPMT appuie la proposition de réduire de six mois le traitement de la demande de sélection permanente, mais suggère de travailler avec le gouvernement fédéral pour diminuer les délais de traitement des demandes de résidence permanente.

ORIENTATION 6 : APPUYER LES EMPLOYEURS DE TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC DANS LEURS DÉMARCHES DE RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES, AFIN D'EN AUGMENTER LE NOMBRE, DE DIMINUER LES DÉLAIS AVANT LEUR ARRIVÉE ET DE FACILITER LES DÉMARCHES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE À COURT TERME

Favoriser le recrutement de travailleurs temporaires en région en associant les entreprises via une offre d'emploi validé à la démarche semble être une stratégie gagnante. Il est important également de préciser les besoins en termes de profil de candidature souhaité afin de pouvoir donner l'heure juste aux immigrants pour augmenter les chances de succès d'une immigration réussie. Le rôle également de la capacité d'accueil de la région est primordial.

À cet effet, il est crucial de construire l'offre intégrée en tenant compte des besoins des entreprises et de la main-d'œuvre potentielle. À titre d'exemple :

- 1. Un regard sur le grand Montréal révèle qu'environ 200 organisations institutionnelles, communautaires et autres sont des joueurs de l'écosystème.
- 2. Le travail d'accueil et d'appui à l'intégration professionnelle des immigrants est largement fait par des OBNL (voir tableau en annexe 4).

Il est important pour assurer la cohérence dans l'exécution de s'inspirer des pratiques inspirantes, dont celle effectuée dans le secteur de l'agriculture (voir annexe 5).

La CPMT appuie la proposition de développer une offre intégrée de services aux entreprises pour accompagner les entreprises dans leurs démarches. Il est proposé que ce service intégré s'appuie sur un parcours de services tenant en compte de la réalité vécue par les entreprises de même que celle des travailleurs étrangers temporaires.

ORIENTATION 7 : FAVORISER LA SÉLECTION DE PERSONNES IMMIGRANTES CONNAISSANT LES VALEURS DÉMOCRATIQUES ET LES VALEURS QUÉBÉCOISES EXPRIMÉES PAR LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE DU QUÉBEC

La CPMT ne se prononce pas pour l'orientation 7 qui ne concerne pas l'immigration économique.

ORIENTATION 8 : VISER L'ADMISSION DE PERSONNES IMMIGRANTES ADULTES CONNAISSANT LE FRANÇAIS, EN ÉLARGISSANT L'ACCÈS AUX SERVICES GOUVERNEMENTAUX DE FRANCISATION

La francisation favorise la pleine participation des personnes immigrantes, à la vie collective dans toutes ses dimensions et dans toutes les régions du Québec. L'élargissement de l'accès aux services gouvernementaux de francisation permettra aux personnes immigrantes séjournant temporairement au Québec d'apprendre le français ou d'en approfondir leur connaissance.

Toutefois, il serait de mise de viser la simplicité et la complémentarité entre les ministères et organismes qui soutiennent la francisation. Il est important qu'une meilleure coordination des corridors de services entre les ministères et organismes incluant une offre de services en francisation adaptés aux parcours des immigrants et aux besoins des

entreprises soit implantée pour s'assurer de l'intégration socioprofessionnelle et de la rétention des personnes immigrantes.

L'élargissement de l'offre de services bonifiée et améliorée permettrait d'optimiser des nouvelles manières de faire, dont la réalisation de programmes pilotes en immigration que la CPMT a déjà proposés, soit la création d'un nouveau volet pour les travailleurs étrangers temporaires qui ont un niveau de français moindre, mais qui sont en processus de francisation, avec l'accompagnement de l'entreprise qui doit être située à l'extérieur des régions administratives de Montréal et de Laval et avec une expérience de travail plus importante. Ce programme pilote deviendrait une avenue intéressante pour offrir un élargissement des possibilités d'immigration permettant de répondre au besoin de maind'œuvre à court terme des entreprises.

La CPMT appuie la proposition de favoriser l'élargissement de l'accès aux services gouvernementaux de francisation incluant une meilleure coordination des corridors de services entre les ministères et organismes. Cet élargissement devrait être construit à partir de parcours vécu par les personnes immigrantes et les entreprises. Elle est également ouverte à l'implantation de nouvelles approches en francisation.

ORIENTATION 9 : ENCOURAGER L'IMMIGRATION PERMANENTE DE PERSONNES JEUNES, AFIN DE RÉPONDRE AUX ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES DU QUÉBEC

Il est important de continuer à encourager l'immigration permanente des jeunes afin d'amoindrir les effets du vieillissement de la population et de favoriser la régionalisation puisque cette main-d'œuvre est plus mobile.

La CPMT appuie l'orientation d'encourager l'immigration permanente des personnes jeunes. Il s'agit d'une approche qui pourrait favoriser la régionalisation de l'immigration.

ORIENTATION 10 : POURSUIVRE L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE DU QUÉBEC PAR L'ACCUEIL DE PERSONNES RÉFUGIÉES ET D'AUTRES PERSONNES AYANT BESOIN D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE

La CPMT ne se prononce pas pour l'orientation 10 qui ne concerne pas l'immigration économique.

CONCLUSION

La CPMT:

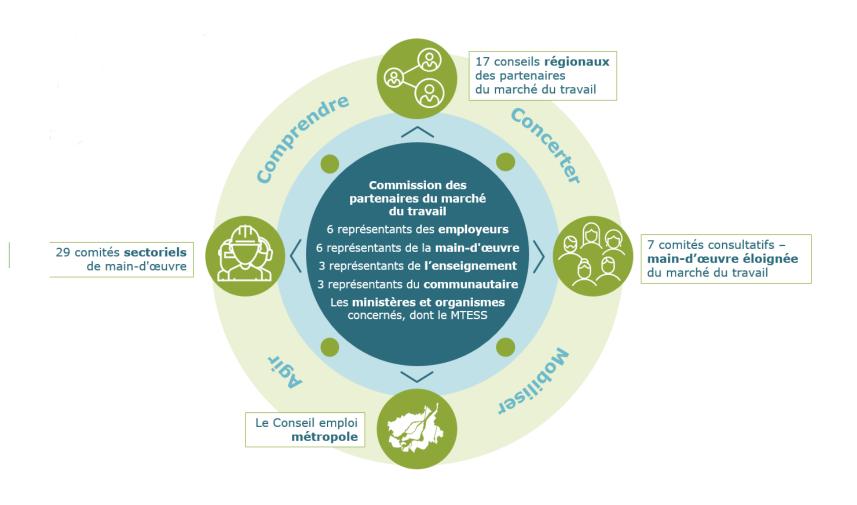
- est d'accord avec une augmentation progressive du nombre de personnes, mais n'a pas statué sur un nombre spécifique. Toutefois, selon certains postulats démographiques la fourchette proposée de 49 500 à 52 500 en 2022 semble un minimum à atteindre; la tendance au sein de la CPMT étant une progression pouvant aller jusqu'à 60 000 personnes. Enfin, il est soumis à la réflexion :
 - de doter le Québec d'une <u>vue partagée et évolutive d'indicateurs socioéconomiques et de coefficients régionaux</u> pour mieux planifier les volumes d'immigration et pour poursuivre l'évolution de sa capacité d'accueil et d'intégration;
 - 2. que le gouvernement envisage la production de « données ouvertes » concernant le marché du travail et l'immigration pour alimenter l'intelligence collective du Québec dans la prise de décision et dans l'évaluation des risques concernant l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes.
- appuie la proposition que la part de l'immigration économique soit établie à 65 % en 2022, mais que celle-ci soit le minimum visé;
- appuie la proposition de favoriser le PEQ, mais propose que des études longitudinales sur les immigrants travailleurs qualifiés sélectionnés en vertu de ce programme soient produites afin de mesurer son impact et de permettre son actualisation en fonction des besoins du Québec;
- appuie la proposition d'arrimer la sélection aux besoins à court terme du marché du travail par le biais du PRTQ. Toutefois, il est probable que les délais demeureront trop longs pour répondre à des besoins à court terme. Ainsi, il est suggéré de poursuivre les échanges avec le gouvernement fédéral afin de réduire les délais de traitements de la demande de résidence permanente et d'obtenir une plus grande flexibilité dans le programme des travailleurs étrangers temporaires;
- appuie la proposition de réduire de six mois le traitement de la demande de sélection permanente, mais suggère de travailler avec le gouvernement fédéral pour diminuer le plus possible les délais de traitement des demandes de résidence permanente;
- appuie la proposition de développer une offre intégrée de services aux entreprises pour accompagner les entreprises dans leurs démarches. Il est proposé que ce service intégré s'appuie sur un parcours de services tenant en compte de la réalité vécue par les entreprises de même que celle des travailleurs étrangers temporaires;
- appuie la proposition de favoriser l'élargissement de l'accès aux services gouvernementaux de francisation incluant une meilleure coordination des corridors de services entre les ministères et organismes. Cet élargissement devrait être

- construit à partir de parcours vécu par les personnes immigrantes et les entreprises. Elle est également ouverte à l'implantation de nouvelles approches en francisation;
- appuie l'orientation d'encourager l'immigration permanente des personnes jeunes. Il s'agit d'une approche qui pourrait favoriser la régionalisation de l'immigration.

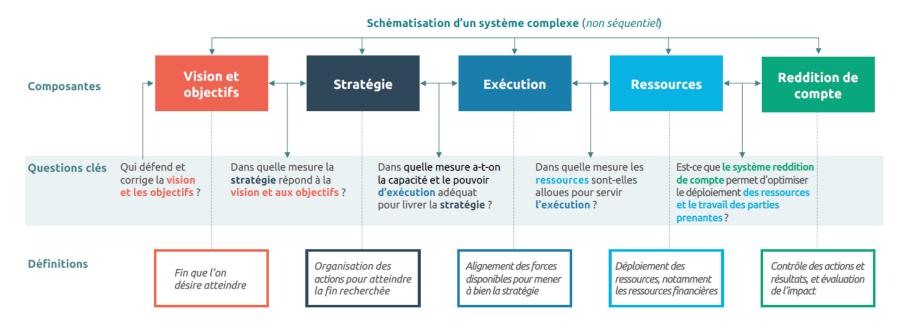
ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

ORGANISME	MEMBRE
Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)	MURRAY, Audrey - Présidente
MAIN-D'ŒUVRE	
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	BOYER, Daniel - Président
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	ÉTHIER, Sonia - Présidente
Travailleurs et Travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC)	COLLET, Anouk - Vice-présidente et directrice régionale
Union des producteurs agricoles du Québec (UPA)	DOYON, Paul - Deuxième vice-président général
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	LORTIE, Jean - Secrétaire général
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	VACHON, Luc - Président
EMPLOYEURS	
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ)	ROY, Maximilien - Président-directeur général
Conseil du Patronat du Québec (CPQ)	DORVAL, Yves-Thomas - Président
Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)	FORGET, Stéphane - Président-directeur général
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)	Nomination à venir
Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ)	PROULX, Véronique - Présidente
ENSEIGNEMENT	
Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)	FORTIER, Alain - Président
Fédération des Cégeps (FC)	TREMBLAY, Bernard - Président-directeur général
Université du Québec (BCI)	JEAN, Johanne - Présidente
COMMUNAUTAIRE	
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)	GRAVEL, Richard - Directeur général
Alliance des centres-conseils en emploi (AXTRA)	MOON-DAHMÉ, Sherolyn - Coprésidente
Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)	ROY, Martine - Vice-présidente
MINISTÈRES ET ORGANISMES	
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)	BERGERON, Simon - Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MEI)	LIMOGES, Mario - Sous-ministre adjoint
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)	LECOURS, Manon - Sous-ministre adjointe
Commission de la construction du Québec (CCQ)	BÉLAIR, Jonathan – directeur; direction de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)	LEPAGE, Anne-Marie - Sous-ministre adjointe
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)	LAJOIE, Geneviève - Sous-ministre adjointe
MTESS-EQ	
Bureau de la sous-ministre (BSM)	PELLETIER, Brigitte - Sous-ministre
Bureau du sous-ministre associé d'Emploi-Québec (BSMA)	TREMBLAY, Roger - Sous-ministre associé et secrétaire général de la CPMT

ANNEXE 2: PORTRAIT DE LA GRANDE CONCERTATION DE LA CPMT

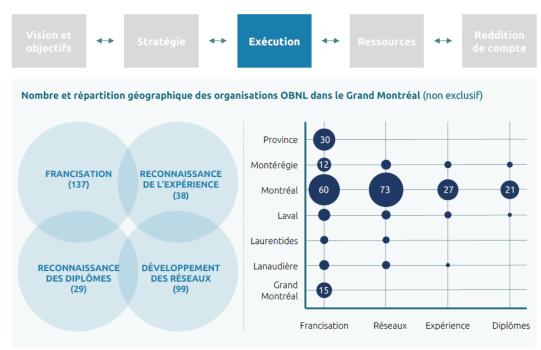


ANNEXE 3 : POUR ANALYSER UN SYSTÈME COMPLEXE, ON PEUT LE SCHÉMATISER EN 5 GRANDES COMPOSANTES DONT L'ALIGNEMENT DÉTERMINE SON EFFICACITÉ



Source: Harvard Business Review; Recherche documentaire

ANNEXE 4 : L'EXÉCUTION, C'EST-À-DIRE LE TRAVAIL TERRAIN EN APPUI À L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES IMMIGRANTS, EST LARGEMENT FAIT PAR DES OBNL

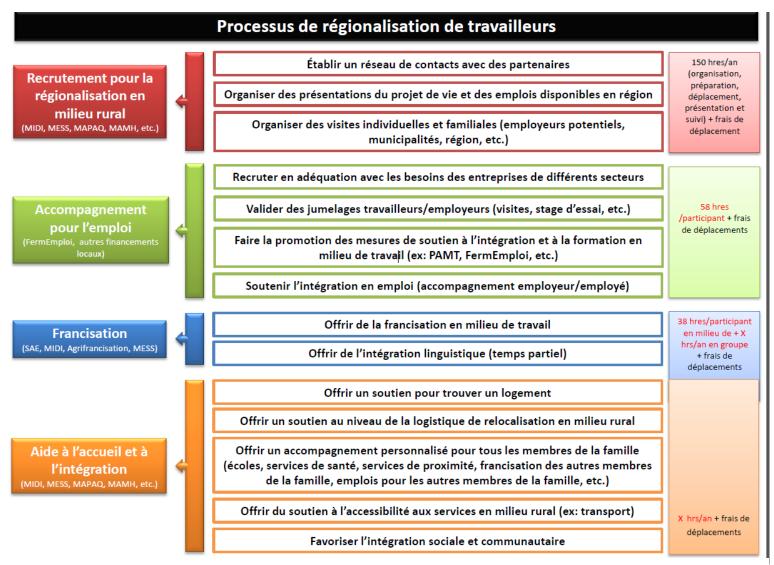


Source : IRIPI; Réseau guébécois de l'action communautaire autonome; Recherche documentaire

Faits saillants

- Il y a, dans le Grand Montréal, 108 organismes communautaires et entreprises d'insertion qui donnent des services aux immigrants, notamment au niveau de la francisation, de la reconnaissance de l'expérience, des diplômes et du développement des réseaux, en sus de services directs offerts par le gouvernement
- La majorité des organisations desservent la Ville de Montréal
- 67 institutions de formation ont également une offre pour les nouveaux arrivants, principalement en francisation, en formations d'appoint et de qualification
- Le tiers (34%) des organisations qui offrent des services de francisation offrent également des services de réseautage (i.e. mise en relation avec des employeurs potentiels)
- La moitié (45%) des organisations qui offrent des services de reconnaissance de diplôme offrent également des services de développement de réseau; par contre, seulement 13 organisations sont dans cette position
- Seulement 2 organisations ont une offre intégrée (4 services)

ANNEXE 5 : PROCESSUS DE RÉGIONALISATION DE TRAVAILLEURS DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE



Source: AGRICarrières



La Commission des partenaires du marché du travail

Mémoire de la Commission des partenaires du marché du travail sur la consultation publique concernant la planification de l'immigration au Québec pour la période de 2024-2027

Commission des relations avec les citoyens

11 août 2023

MÉMOIRE DE LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE DE 2024-2027

INTRODUCTION

Ce mémoire présente les observations et l'analyse de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) dans le cadre de la consultation publique concernant la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027.

LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La CPMT a été créée en juin 1997 en vertu de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail. Elle a vu le jour dans la foulée du rapatriement des mesures actives d'emploi du gouvernement fédéral par le gouvernement du Québec.

C'est une instance nationale de concertation qui :

- réunit des représentantes et représentants des employeurs, de la main-d'œuvre, des milieux de l'enseignement et des organismes communautaires. Les ministères et organismes gouvernementaux qui sont les plus concernés par ces questions sont également membres de la CPMT. Au total, la CPMT compte 27 membres (voir la liste des membres à l'annexe 1);
- assure l'interface entre l'État québécois et les organisations partenariales directement touchées par les défis du marché du travail et de l'emploi.

La CPMT a pour fonction de participer à l'élaboration des politiques, des orientations stratégiques et des mesures gouvernementales dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi.

Elle contribue à l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre et des entreprises ainsi qu'à l'augmentation du taux d'emploi en :

- conseillant la ministre de l'Emploi sur les orientations générales de la politique du marché du travail¹;
- collaborant avec la ministre à l'identification des cibles d'intervention des services publics d'emploi²;

2

¹ Source : Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail, disponible à l'adresse suivante: https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.3

² Idem.

- participant avec la ministre à l'élaboration de stratégies et d'objectifs en matière de main-d'œuvre et d'emploi³;
- définissant les modalités d'application, dont les programmes découlant de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et⁴;
- développant différents outils de développement et de reconnaissance des compétences.

De par ses décisions et recommandations, elle joue un rôle important dans les orientations qui guident les investissements en emploi issu des Fonds de développement du marché du travail (FDMT) (1,3 G\$ en 2020-2021⁵) et du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) (totalisent 117,8 millions de dollars qui ont été affectés aux mesures et programmes du FDRCMO en 2021-2022⁶).

Depuis 2016, la CPMT a également pour fonction de formuler des recommandations aux ministères qui y sont représentés en vue de répondre aux besoins du marché du travail.

La CPMT est encadrée par deux lois⁷ : la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail* et *la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*⁸.

UN IMPOSANT RÉSEAU DE PARTENAIRES : UN ALLIÉ POUR IDENTIFIER ET RÉSOUDRE LES ENJEUX DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La CPMT s'appuie aussi sur un réseau diversifié réparti sur tout le territoire du Québec. Il est composé de 17 conseils régionaux des partenaires du marché du travail, de 29 comités sectoriels de main-d'œuvre, de 8 comités consultatifs représentant des groupes de personnes faisant face à des obstacles importants liés à l'emploi et du Conseil emploi

³ Source : Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail, disponible à l'adresse suivante: https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.3

⁴ Source : Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, disponible à l'adresse suivante: https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.3

⁵ Tiré du Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, disponible à l'adresse suivante : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RAG 2021-2022 MESS.pdf, page 53.

⁶ Tiré du Rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Commission des partenaires du marché du travail, disponible à l'adresse suivante : <u>Rapport annuel de gestion 2021-2022 - Commission des partenaires du marché du travail (gouv.qc.ca)</u>, page 22.

⁷ Elle est également encadrée par l'Entente de partenariat entre la CPMT et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

⁸ Cette loi oblige les entreprises ayant une masse salariale de 2 M\$ ou plus à investir au moins 1 % de ce montant à la formation des employés ou à verser la différence entre la somme investie en formation et le 1 % au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

métropole (voir le portrait de ce réseau à l'annexe 2).

La CPMT:

- Regroupe donc au total plus de 1 000 personnes issues notamment du monde syndical, patronal, du communautaire et de l'éducation qui sont directement en lien avec le terrain. Ce vaste réseau alimente les réflexions, les priorités et les recommandations de la CPMT;
- est donc un partenaire incontournable pour avoir le pouls des préoccupations des acteurs économiques sur le terrain et pour proposer des solutions consensuelles en faveur de la santé du marché du travail.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN PERSPECTIVES

Le Québec vit actuellement une situation inédite qui bouleverse le marché du travail : l'amélioration des indicateurs de l'état du marché du travail est attribuable, d'une part, à la croissance économique et, d'autre part, à la relative stagnation de la population des 20 à 64 ans, cela entraîne un phénomène de rareté de main-d'œuvre qui crée et continuera de créer, des difficultés de recrutement pour les employeurs.

Le Québec dispose de plusieurs leviers pour tirer son épingle du jeu dont :

- 1. l'accélération de l'intégration des nouvelles technologies et l'automatisation;
- 2. l'intégration des personnes faisant partie de groupes sous-représentés sur le marché du travail, dont les personnes immigrantes;
- 3. le développement des compétences de la main-d'œuvre actuelle et future;

La non-croissance de la taille de la population des 20 à 64 ans, jusqu'en 2041⁹, aura des effets à long terme :

Parmi eux:

• Le vieillissement de la population, le renouvellement de la main-d'œuvre, les changements structurels et la répartition régionale de la population sont les enjeux auxquels la société québécoise reste confrontée.

• 1,6 million d'emplois seront à pourvoir entre 2022 et 2031, dont plus de 71 % résulteront de la demande de remplacement générée surtout par les départs à la retraite.

⁹ Source: Bulletin sociodémographique. Volume 26, numéro 4 | Juillet 2022 (quebec.ca)

- La nouvelle offre de main-d'œuvre proviendra :
 - o des jeunes actuellement aux études (50 %);
 - o de la future population immigrante (24 %)¹⁰;
 - o de la hausse du taux d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans (16 %);
 - des personnes de 65 ans ou plus qui resteront plus longtemps sur le marché du travail (8 %);
 - o des personnes en chômage qui intégreront le marché du travail, dont les personnes immigrantes (2 %). ¹¹
- À moyen terme, soit pour la période allant jusqu'à 2026, 176 professions seront en équilibre de main-d'œuvre disponible. Ainsi, le nombre de professions évaluées en déficit et en léger déficit (234) sera supérieur au nombre de professions évaluées en équilibre. Il est à noter que le nombre de professions en équilibre varie en fonction des régions.
- Aucune profession ne sera en surplus de main-d'œuvre disponible, alors que 11 d'entre elles seront en léger surplus de main-d'œuvre disponible
- L'évolution technologique accélérée nécessitera un ajustement des compétences de la main-d'œuvre, notamment les compétences en littératie et en numératie numérique.

Les indicateurs du marché du travail sont à des niveaux historiques

Au cours des dernières années, le marché du travail a généralement mieux performé avec des indicateurs à des niveaux records. En moyenne pour l'année 2022 :

- Le niveau d'emploi s'est établi à un sommet historique de 4 403 100, en hausse de 3,0 % par rapport à 2021. Au début de l'année 2023, le nombre d'emplois a continué d'augmenter.
- Le taux de chômage a atteint un nouveau creux de 4,3 %, soit le plus faible parmi les provinces canadiennes. Au mois de janvier 2023, le taux de chômage est même descendu à 3,9 %.
- Les taux d'activité et d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans se sont fixés à des sommets de 81,0 % et 77,5 % respectivement. Au mois de janvier 2023, ces indicateurs

¹⁰ Le modèle tenait compte d'un volume d'environ 50 000 personnes immigrantes admises au Québec par

¹¹ Source : Emploi-Québec (2023). « <u>État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes : diagnostics pour 500 professions, 2022 (quebec.ca)</u> ». Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail, 61 p.

ont enregistré de nouveaux sommets respectifs de 82,5 % et 79,0 %, soit les plus élevés au Canada.

• Au quatrième trimestre de 2022, il y avait seulement 0,9 personne en chômage par poste vacant; le Québec étant la seule province affichant un ratio inférieur à 1.

La vigueur du marché du travail profite à tous les sous-groupes de la population

En 2022, la situation sur le marché du travail s'est améliorée pour la plupart des sous-groupes de la population :

- Tant les hommes que les femmes affichent des indicateurs du marché du travail à des niveaux sans précédent, notamment des taux d'emploi respectifs de 79,6 % et 75,3 % pour la tranche d'âge des 15 à 64 ans. D'ailleurs les femmes de ce groupe d'âge présentent également les plus hauts taux d'activité et d'emploi au pays et, en 2022, la proportion de celles-ci occupant un emploi à temps plein n'a jamais été aussi élevée.
- Les jeunes âgés de 15 à 24 ans affichent le plus haut taux d'emploi parmi les provinces canadiennes bien qu'à 63,6 % en 2022, celui-ci soit légèrement inférieur à celui observé en 2019.
- Une progression du taux d'emploi depuis 2019 a été observée tant chez les personnes de 55 à 59 ans (74,5 %; + 2,0 points de pourcentage (p.p.)) et de 60 à 64 ans (50,5 %; +1,7 p.p.) que celles de 65 ans et plus (11,7 %; +0,4 p.p.). Malgré cette progression, les Québécois âgés de 60 ans et plus sont toujours moins présents en emploi que les individus du même âge en Ontario (55,8 % chez les 60 à 64 ans et 14,7 % chez les 65 ans et plus).
- La reprise économique a aussi profité aux personnes immigrantes admises depuis cinq ans et moins, qui n'ont jamais été aussi nombreuses à intégrer le marché du travail avec un taux d'emploi de 71,0 % en 2022 pour les personnes de 15 à 64 ans. Pour la période de 2019 à 2022, l'écart de taux d'emploi avec les personnes nées au Canada est passé de 14,7 p.p. à 7,2 p.p.
- À l'inverse, le taux d'emploi des personnes immigrantes âgées de 15 à 64 ans admises depuis plus de cinq ans, qui était en 2019 supérieur à celui des personnes nées au Canada, se situait en 2022 à un niveau légèrement inférieur. Les personnes immigrantes admises depuis plus de cinq ans sont toutefois plus présentes en emploi au Québec (taux d'emploi de 77,7 %) qu'en Ontario (75,9 %).

85 76,2 **78,2** 78,0 80 73,8 74,8 73,2 75 71,0 68.7 70 62,4 65 59.8 60 55 50 45

depuis plus de cinq ans

■2019 ■2020 ■2021 ■2022

Populations nées au Canada

Graphique 1 : Taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans selon le statut d'immigration au Québec, 2019 à 2022 (en pourcentage)

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active.

depuis cinq ans et moins

Personnes immigrantes admises Personnes immigrantes admises

• L'accueil et l'intégration rapide des personnes immigrantes demeurent importants. Or, malgré certains progrès réalisés au cours des dernières années, le taux de chômage des personnes immigrantes d'arrivée récente, soit celles établies depuis 5 ans ou moins, demeure élevé. En effet, il représente plus du double de celui de la population native. Le taux de chômage des personnes immigrantes de 15 ans et plus arrivées depuis 5 ans ou moins s'établissait à 7,9 % en 2022, comparativement à 3,8 % pour la population native¹². Toujours en 2022, l'écart entre le taux de chômage des femmes immigrantes d'arrivée récente (8,9 %) et celui des femmes natives (3,4 %) est plus marqué.

-

40

¹² Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, disponible à l'adresse suivante: https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410008301

PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2024-2027

Cette section reflète la position de la CPMT et s'appuie sur l'intelligence collective des Groupes de travail de la Commission des partenaires du marché du travail¹³, ainsi que du Conseil emploi métropole (CEM)¹⁴. Les positions de la CPMT visent l'immigration économique et s'articulent autour des trois orientations suivantes :

- 1. l'établissement de seuils d'immigration relativement aux besoins du marché du travail;
- 2. l'importance à accorder à la sélection, à l'intégration socioprofessionnelle, à la rétention, à la reconnaissance des acquis des personnes immigrantes ainsi qu'à l'apprentissage du français afin de faciliter leur intégration à la société québécoise;
- 3. la valeur ajoutée de la concertation et de la coordination pour assurer un continuum de services entre tous les intervenants.

UNE VISION PROSPECTIVE

Les besoins de main-d'œuvre sur le marché du travail forcent à préciser la vision gouvernementale qui guide la conversation autour de la planification pluriannuelle de l'immigration.

Les échanges avec les partenaires ont permis d'identifier certaines clés pour alimenter le regard évolutif des besoins prospectifs du marché du travail et de l'intégration socio-économique, dont les suivants :

- appuyer les politiques publiques (normes, services et programmes) sur un regard croisé et intégré du rôle des ministères et des organismes qui ont un impact sur le parcours des personnes immigrantes et des entreprises;
- valoriser le profil de la personne immigrante économique détenant des compétences essentielles et transférables afin de s'assurer de leur mobilité professionnelle sur le marché du travail;
- veiller à ce que la capacité d'accueil se traduise notamment par une plus grande flexibilité de la reconnaissance des compétences et des diplômes des personnes immigrantes.

La section suivante porte sur les propositions de la CPMT en référence aux orientations proposées par le gouvernement du Québec dans le cahier de consultation publique sur la planification de l'immigration pour la période 2024-2027¹⁵.

1:

¹³ Source : M-15.001 - Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (gouv.qc.ca)

¹⁴ Qui sommes-nous - Emploi-Métropole (emploi-metropole.org)

¹⁵ Source : ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Consultation publique 2023-la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027-Cahier de consultation, disponible à

ORIENTATION 1 : Rehaussement de la part de l'immigration francophone

- A. Tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes adultes connaissant le français dans les programmes d'immigration économique
- B. Augmenter la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission

La francisation favorise la pleine participation des personnes immigrantes à la vie collective, dans toutes ses dimensions et dans toutes les régions du Québec. Elle contribue également à une meilleure rétention des personnes ayant des compétences en français. Il est désormais requis qu'une connaissance minimale du français à l'oral soit nécessaire pour les personnes adultes souhaitant être sélectionnées dans tous les programmes d'immigration économique. La sélection des personnes immigrantes qui connaissent le français est importante, mais ne doit pas être un critère absolu au détriment des talents. Il est essentiel de trouver un équilibre afin de répondre au besoin du marché du travail et de rester compétitifs sans négliger les talents exceptionnels qui n'ont pas le niveau requis de français.

L'élargissement de l'accès aux services gouvernementaux de francisation et la mobilisation des ressources disponibles permettront de favoriser la francisation. L'amélioration de l'offre de services de francisation à l'étranger et au Québec ainsi que l'assouplissement des conditions de francisation pour les conjoint.e.s des réquérant.e.s principaux et les travailleurs étrangers temporaires déjà employés dans des entreprises bénéficiant d'un certificat en français délivré par l'Office québécois de la langue française (OQLF), contribueront à une meilleure intégration socioprofessionnelle et favoriseront la rétention des personnes immigrantes.

La CPMT est d'accord avec une augmentation de la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission, mais pas au détriment des talents.

ORIENTATION 2 : Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes

- A. Soutenir l'apprentissage du français chez les personnes immigrantes résidant au Québec
- B. Accroitre l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec

l'adresse suivante : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/BRO Consultation PlanificationImmigration.pdf

C. Augmenter la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires

D. Augmenter la francisation en milieu de travail en collaboration avec le milieu entrepreneurial

L'élargissement de l'accès aux services gouvernementaux de francisation permettra aux personnes immigrantes d'apprendre le français ou d'en approfondir leur connaissance. L'augmentation de l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec favoriserait une meilleure intégration de ces dernières.

Dans la mise en œuvre de Francisation Québec, il sera nécessaire de viser la simplicité et la complémentarité entre les ministères et organismes qui soutiennent la francisation, notamment avec les partenaires du réseau de l'enseignement. Il est essentiel d'établir une coordination améliorée des services entre les ministères et organismes, y compris une offre de services de francisation adaptée aux parcours des personnes immigrantes et aux besoins des entreprises, afin d'assurer une intégration socioprofessionnelle et favoriser une rétention des personnes immigrantes au Québec.

Il est recommandé d'inviter le MIFI à consulter la CPMT dans sa mise en œuvre des services d'apprentissage du français au sein des entreprises dans la cadre de Francisation Québec. L'expansion de l'offre de services bonifiée et améliorée permettrait d'explorer de nouvelles approches et de parcourir des modèles évolutifs pour développer de nouvelles méthodes de travail.

La CPMT appuie les 4 points de la proposition de la mise en œuvre de Francisation Québec et l'accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes en mettant l'accent sur l'importance des points B et D. La CPMT souhaite être consultée par le MIFI dans sa mise en œuvre des services de francisation en entreprise. La CPMT propose également que des partenariats soient établis entre Francisation Québec et les partenaires, notamment ceux du milieu de l'enseignement.

ORIENTATION 3 : Sélection québécoise

Scénario 1 : Augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec

Scénario 2 : Maintenir la part des personnes sélectionnées par le Québec à 72 % sur l'ensemble de la période

La CPMT soutient cette proposition qui vise à augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec.

En corollaire avec le premier scénario de seuil proposé de l'orientation 12, que la CPMT soutient, il est préférable de soutenir jusqu'à 77 % des personnes admises en 2027 sélectionnées par le Québec.

La CPMT appuie l'augmentation de la part des personnes sélectionnées par le Québec visant à favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi dans la province et répondant aux objectifs du marché du travail en augmentant la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration.

ORIENTATION 4 : Importance de l'immigration économique

Scénario 1 : Augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration

Scénario 2 : Maintenir la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration sur l'ensemble de la période

La CPMT soutient la proposition visant à atteindre un pourcentage de 70 % de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique d'ici 2027. L'augmentation de la part d'immigrant.e.s économiques ne déséquilibrera pas les autres catégories d'immigration tel qu'indiqué dans le document de consultation aux pages 53 et 54.

Cependant, si le MIFI décidait d'exclure les travailleurs étrangers temporaires du PEQ (volet travailleur) du calcul du seuil, cela favoriserait l'immigration économique et dans ce cas, il serait possible de maintenir le seuil à 64 % (scénario 2).

Ainsi, la CPMT soumet la proposition d'exclure *le volet Travailleurs* du PEQ du calcul des seuils d'immigration permanente. À noter que les travailleurs étrangers temporaires qui appliquent pour la résidence permanente dans le cadre du programme PEQ sont déjà bien intégrés sur le marché du travail et dans la société québécoise.

La CPMT appuie la proposition d'augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration à 70 % en considérant une potentielle hausse des cibles immigrantes et en s'assurant que le nombre des personnes réfugiées et des autres catégories d'immigration ne diminue pas. La CPMT soumet également la proposition d'exclure *le volet Travailleurs* du PEQ du calcul des seuils d'immigration permanente.

ORIENTATION 5 : Immigration jeune

Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes afin de contribuer, à moyen terme, à limiter les effets du vieillissement de la population du Québec

La proposition d'augmenter l'immigration des jeunes de 60 % à 65 % de personnes admises aurait un effet assez négligeable sur la réduction du vieillissement de la population du Québec. Selon plusieurs études, l'immigration joue un rôle grandissant dans l'accroissement de la population mais elle ne pourra pas limiter l'impact du vieillissement de la population sur l'économie. 16

Il convient de souligner que les personnes immigrantes âgées de plus de 35 ans peuvent également contribuer à la prospérité du Québec, en particulier les familles qui viennent s'installer avec leurs enfants.

À noter que les modifications proposées au Règlement sur l'immigration au Québec sont très restrictives par rapport aux ressortissants étrangers âgés de 55 ans et plus en les considérant comme non admissibles aux trois de quatre volets du nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) qui remplacera le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ)¹⁷.

La CPMT n'appuie pas la priorisation de l'immigration permanente des personnes jeunes, mais recommande plutôt la prise en considération de l'ensemble de personnes qui pourrait répondre aux besoins du marché du travail, quel que soit son âge. La CPMT invite à reconsidérer les modifications proposées au règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec quant aux ressortissants étrangers âgés de 55 ans et plus dans les volets 1, 2 et 3¹⁸.

 $[\]frac{16}{https://www.conferenceboard.ca/product/vision-a-long-terme-de-levolution-demographique-du-canada-peut-on-contrer-le-vieillissement-de-la-population-par-une-plus-forte-immigration/$

¹⁷ <u>Source</u>: Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec, disponible à l'adresse : https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf encrypte/lois reglements/2023F/79 798.pdf, pages 2183-2185.

¹⁸ <u>Source :</u> Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec, disponible à l'adresse : <u>https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2023F/79</u> <u>798.pdf</u>, pages 2183-2185.

ORIENTATION 6 : Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente

Veiller, avec la collaboration du gouvernement fédéral, à traiter les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et des travailleurs qualifiés dans un délai de 12 mois

La CPMT propose d'optimiser le traitement de demande et de rendre une décision de sélection dans un délai maximal de six mois suivant la réception d'une demande de sélection permanente complète, puisque 95 % des demandes finalisées dans le cadre du PEQ ont été dans un délai de six mois ou moins et 99 % pour les demandes finalisées dans le cadre du PRTQ. La CPMT recommande de cibler le délai du traitement du Certificat de sélection du Québec (CSQ) à 3 mois.

L'amélioration des processus de traitements des demandes est nécessaire afin d'accélérer l'arrivée des personnes immigrantes au Québec. Étant donné que le marché du travail évolue rapidement et les besoins de compétences évoluent également, il est important d'être de plus en plus agile et réactif pour soutenir adéquatement les entreprises et les personnes immigrantes. De plus, il est important d'entamer les travaux avec le gouvernement fédéral pour atteindre ces objectifs notamment pour réduire les délais de traitement des demandes de la part du gouvernement fédéral.

La CPMT propose d'optimiser le traitement de la demande de sélection permanente dans un délai de neuf mois en visant de traiter toutes les demandes de CSQ dans le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) dans un délai de 3 mois.

ORIENTATION 7 : Besoins du marché du travail

Favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration, afin de répondre aux besoins diversifiés de main-d'œuvre du Québec, incluant les secteurs prioritaires dans toutes les régions

La CPMT appuie cette orientation et propose de soutenir tous les secteurs ayant des besoins sur le marché du travail.

Le MIFI est invité à accroitre l'utilisation des services proposés par le gouvernement québécois, notamment Accompagnement Québec pour favoriser l'intégration et l'installation des personnes immigrantes pour s'assurer qu'elles répondent au mieux aux besoins du marché du travail. Il faut également accroitre l'accessibilité de l'offre de services en intégration, employabilité et francisation sur tout le territoire québécois.

Le gouvernement est invité à rendre les services publics d'emploi plus accessibles à toutes les catégories d'immigrants, tout en assurant une continuité de services entre différents ministères pour atteindre cet objectif.

Le MIFI est également invité à poursuivre l'utilisation des diagnostics de l'État d'équilibre du marché du travail pour les 500 professions produit par le MESS afin d'arrimer son offre de services aux besoins actuels et futurs du marché du travail québécois.

Le MIFI est invité à considérer certains programmes de qualification et de formation ministériels, notamment le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), les attestations d'études professionnelles (AEP) et les programmes d'études professionnelles de moins de 1800 heures qui mènent à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) pour les inclure dans les formations admissibles aux programmes d'immigration permanente.

La CPMT appuie cette proposition tout en incitant le MIFI à soutenir tous les secteurs ayant des besoins sur le marché du travail dans toutes les régions et accroitre l'accessibilité de son offre de service dans toutes les régions et à toutes les catégories des ressortissants étrangers.

ORIENTATION 8 : Reconnaissance des compétences

Bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences

La CPMT salue les mesures structurantes du Plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences qui ont pour but d'améliorer et d'accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger afin qu'elles puissent rapidement s'intégrer au marché du travail québécois dans un emploi à la hauteur de leurs compétences.

Cependant, des progrès concrets sont encore nécessaires en ce qui concerne l'accès à la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes. Par exemple, les ordres professionnels sont encouragés à jouer un rôle plus actif dans la reconnaissance des acquis et des compétences. La CPMT encourage le dialogue avec le MIFI pour trouver des solutions permettant d'apporter des assouplissements à des critères de reconnaissances des acquis et des compétences par exemple reconnaître des PAMT à plus faible nombre d'heures.

En complément, la CPMT s'engage à travailler sur l'établissement d'un cadre de compétences, qui sera inscrit comme une action phare dans le cadre des travaux du rapport quinquennal sur la loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Ces travaux pourront être arrimés avec ceux des autres partenaires pour se doter d'un langage commun qui permettra une meilleure compréhension des défis actuels et futurs du marché du travail 19.

Comme un emploi à la hauteur de leurs compétences implique dans beaucoup de cas la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de formations qui ne sont pas régies par des ordres professionnels, les établissements d'enseignement devraient aussi faire partie de la discussion.

La CPMT appuie la proposition de bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences et recommande de continuer à poursuivre des travaux en collaboration avec les partenaires ministériels²⁰, les ordres professionnels et tous les acteurs concernés²¹, notamment les établissements d'enseignement pour améliorer et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger.

ORIENTATION 9 : Régionalisation de l'immigration

Assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux

La CPMT soutient cette proposition et encourage le gouvernement d'accélérer les délais de délivrance du CSQ en priorisant les demandes des personnes étudiantes étrangères et les travailleurs étrangers temporaires du PEQ établis en région. Ces individus sont déjà familiarisés avec la société québécoise et connaissent relativement bien la langue française, les valeurs et la culture locale.

Cette mesure devrait avoir un impact positif sur les régions sans toutefois nuire au marché du travail de la métropole qui a toujours un aspect attractif concernant l'arrivée des immigrants.

¹⁹ Rapport annuel de gestion de la CPMT 2021-2022.

²⁰ Les ministères de l'Éducation, de l'enseignement supérieur (MEES), des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), de la Santé et des Services Sociaux (MSSS), du Travail, de l'Emploi et de la solidarité sociale (MESS), le Ministère du Travail.

²¹ L'Office des professions du Québec (OPQ), le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et la Commission de la construction du Québec (CCQ).

La mise en place des conditions favorables à l'intégration et à la rétention des personnes immigrantes en région est essentielle. Il faut tenir compte des tous les acteurs qui peuvent jouer leur rôle dans la régionalisation de l'immigration y compris les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales pour contribuer à l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes dans toutes les régions du Québec.

La CPMT souligne l'absence des données granulaires sur l'accessibilité aux transports collectifs, sur les logements locatifs, sur l'accès aux services de garde, etc., ce qui rend complexe l'obtention d'une vue d'ensemble de la capacité des milieux à accueillir les immigrants dans les régions du Québec.

La CPMT appuie l'orientation d'assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux tout en accélérant les délais de délivrance du CSQ en priorisant les demandes des personnes étudiantes étrangères et les travailleurs étrangers temporaires installés en région.

ORIENTATION 10 : Coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes

A. Favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions, en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes

B. Assurer un leadership gouvernemental afin de documenter notre capacité d'accueil

La CPMT soutient le point A mais pas le point B en proposant de remplacer ce dernier par la bonification de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*²² en invitant à y incorporer la dimension de l'immigration. La CPMT a déjà proposé la mise en place d'un guichet unique et d'un service d'accueil simplifié pour les personnes immigrantes afin d'améliorer leur expérience tout au long du parcours client. Il est essentiel de fournir un suivi continu, non seulement à l'étape de l'accueil initial, mais aussi tout au long du processus d'immigration, en recueillant et en analysant les données pertinentes à cet égard.

²² Source: Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, disponible à l'adresse suivante: https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/0-1.3#:~:text=Dans%20le%20cadre%20des%20mesures,%C3%A9lus%20et%20des%20acteurs%20socio%C3%A9conomiques.

Le MIFI est encouragé à mettre en place des forums d'échange pour favoriser la communication entre les différents organismes partenaires, ainsi qu'à améliorer la promotion et la diffusion des services offerts dans les régions.

La CPMT appuie la proposition d'établir une coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes et soutient le point A de l'orientation. Pour le point B, la CPMT invite le gouvernement à assurer son leadership quant au développement des territoires en s'appuyant sur la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* et tenant compte de toutes les dimensions y compris celle de l'immigration.

ORIENTATION 11 : Engagement humanitaire

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection, ainsi que des demandeurs d'asile

La CPMT invite le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à discuter avec le gouvernement fédéral pour diminuer les délais d'obtention des permis de travail par les demandeurs d'asile. La CPMT souligne également le manque de transparence des données sur les réfugiés et les demandeurs d'asile présentés au Québec, ce qui peut avoir un impact non négligeable sur les services gouvernementaux.

La CPMT soutient l'orientation 11 en supportant l'engagement humanitaire du Québec et en affirmant la nécessité de l'intégration sur le marché du travail et dans la société québécoise de tous les immigrants se trouvant sur le sol québécois.

ORIENTATION 12: Niveaux d'immigration

Scénario 1 :

- A. Augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027
- B. Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec »
- Scénario 2 : Maintenir les cibles d'immigration à 50 000 admissions annuelles sur la période

Quantifier les volumes en lien avec la démographie

Certains postulats démographiques indiquent qu'il faudrait viser l'augmentation progressive du nombre de personnes immigrantes admises au Québec au cours des prochaines années, car :

- la croissance démographique au Québec est due principalement à l'accroissement migratoire. En 2022, le solde migratoire international correspondait à 99,7 % de la croissance démographique du Québec²³;
- le poids démographique du Québec dans le Canada a chuté de 27,4 % en 1975 à 22,2 % en 2023²⁴;
- le Québec n'admet pas annuellement un nombre d'immigrants correspondant à son poids démographique au Canada²⁵ (le Canada prévoit 500 000 admissions en 2025 le poids démographique du Québec de 22,2 % représenterait plus que 110 000 admissions annuelles au Québec);
- il ne faut pas à court terme miser sur l'accroissement naturel de la population québécoise pour répondre à l'enjeu démographique puisque, depuis 2009, il est de moins en moins élevé chaque année²⁶.

Quantifier les volumes en fonction des besoins du marché du travail

Actuellement, le secteur de l'Emploi et la CPMT ont estimé dans le scénario prévisionnel de l'évolution du marché du travail (*L'État d'équilibre sur le marché du travail*)²⁷ qu'il y aurait environ 1,6 million d'emplois à pourvoir d'ici 10 ans. Selon le ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, 24 % de ces postes seraient pourvus par les nouvelles personnes immigrantes qui s'établiront au Québec dans les années à venir. Cette estimation est basée sur les scénarios démographiques de l'ISQ qui tiennent compte de l'immigration prévue et notamment de la dernière planification pluriannuelle de l'immigration.

²³ Ce calcul a été fait à partir des données de statistique Québec page 74 Québec https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2023.pdf

Source : données de statistique Québec https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2023.pdf

²⁵ Selon l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et l'admission temporaire des aubains, le Québec peut admettre sur son territoire un nombre d'immigrants à la hauteur de son poids démographique au Canada.

²⁶ Population et composantes de l'accroissement démographique, Québec, 1971-2023

²⁷ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (2023). « État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes : diagnostics pour 500 professions, 2022 (quebec.ca) ». Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail, 61 p., disponible à l'adresse suivante : https://cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA-diagnostic professions.pdf.

La CPMT recommande de poursuivre l'utilisation des diagnostics de l'État d'équilibre du marché du travail pour les 500 professions produit par le MESS afin d'arrimer son offre de services aux besoins actuels et futurs du marché du travail québécois

La CPMT soutient le scénario 1, soit d'augmenter les cibles pour atteindre 60 000 admissions et d'admettre en continu les personnes étudiantes étrangères qui déposent une demande de résidence permanente pour le volet « Diplômés du Québec ». Enfin, il est soumis à la réflexion :

- I. De mettre en place un comité du suivi par le MIFI interpellant la CPMT pour le calcul des cibles en immigration pour exposer les effets de la planification de l'immigration sur le marché du travail;
- II. De prendre en considération l'autre volets du PEQ (travailleurs) et voir la possibilité de les exclure du calcul du seuil d'immigration.

CONCLUSION

La CPMT:

- soutient une augmentation des cibles pour atteindre 60 000 admissions et d'admettre en continu les personnes étudiantes étrangères qui déposent une demande de résidence permanente pour le volet « Diplômés du Québec » La proposition suivante est soumise à la réflexion :
 - I. De mettre en place un comité du suivi par le MIFI interpellant la CPMT pour le calcul des cibles en immigration pour exposer les effets de la planification de l'immigration sur le marché du travail;
 - II. De prendre en considération l'autre volets du PEQ (travailleurs) et voir la possibilité de les exclure du calcul du seuil d'immigration.
- appuie la proposition d'augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration à 70 % en considérant une potentielle hausse des cibles immigrantes et en s'assurant que le nombre des personnes réfugiées et des autres catégories d'immigration ne diminue pas;
- appuie l'augmentation de la part des personnes sélectionnées par le Québec visant à favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi dans la province et répondant aux objectifs du marché du travail;
- propose d'optimiser le traitement de la demande de sélection permanente dans un délai de neuf mois en visant de traiter toutes les demandes de CSQ dans le PEQ et du PRTQ dans un délai de 3 mois ;
- est d'accord avec une augmentation de la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission, mais pas au détriment des talents;
- appuie la mise en œuvre de Francisation Québec et l'accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes, en mettant l'accent sur l'importance de l'accroissement de l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec et sur l'augmentation de la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires. La CPMT souhaite d'être consultée par le MIFI dans sa mise en œuvre des services de francisation en entreprise. La CPMT propose que des partenariats soient établis entre Francisation Québec et les partenaires, notamment ceux du milieu de l'enseignement.
- appuie la proposition de favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration, tout en incitant le MIFI à soutenir tous les secteurs ayant des besoins sur le marché du travail dans toutes les régions et accroître l'accessibilité de son offre de service dans toutes les régions et à toutes les catégories des ressortissants étrangers.
- n'appuie pas la priorisation de l'immigration permanente des personnes jeunes, mais recommande plutôt la prise en considération de l'ensemble de personnes

- qui pourrait répondre aux besoins du marché du travail. La CPMT invite à reconsidérer les modifications proposées au règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec quant aux ressortissants étrangers âgés de 55 ans et plus dans les volets 1, 2 et 3;
- appuie la proposition de bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences et recommande de continuer à poursuivre des travaux en collaboration avec les partenaires ministériels, les ordres professionnels et tous les acteurs concernés, notamment les établissements d'enseignement pour améliorer et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger;
- appuie l'orientation d'assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux tout en accélérant les délais de délivrance du CSQ en priorisant les demandes des personnes étudiantes étrangères et les travailleurs étrangers temporaires installés en région.
- appuie la proposition d'établir une coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes et soutient le point A de l'orientation.
 Pour le point B, la CPMT invite le gouvernement à assurer son leadership quant au développement des territoires en tenant compte de toutes les dimensions y compris celle de l'immigration;
- soutient l'orientation de poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection, ainsi que de demandeurs d'asile et affirme la nécessité de l'intégration sur le marché du travail et dans la société québécoise de tous les immigrants se trouvant sur le sol québécois.

ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

ORGANISME	MEMBRE
Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)	LORTIE, Jean - Président
MAIN-D'ŒUVRE	
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	BOLDUC, Denis - Secrétaire général
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	GINGRAS, Éric - Président
Travailleurs et Travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC)	COLLET, Anouk - Conseillère principale au président national
Union des producteurs agricoles du Québec (UPA)	DOYON, Paul - Premier vice-président général
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	ARGUIN, Nathalie - Secrétaire général
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	VACHON, Luc - Président
EMPLOYEURS	
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ)	GRAFF, Pierre - Président-directeur général
Conseil du Patronat du Québec (CPQ)	BLACKBURN, Karl - Président et Chef de la direction
Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)	MILLIARD, Charles - Président-directeur général
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)	VINCENT, François - Vice-président Québec
Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ)	PROULX, Véronique - Présidente-directrice générale
Sollio Groupe Coopératif	FORGET Stéphane - Vice-président principal, Affaires coopératives, institutionnelles et développement durable
ENSEIGNEMENT	
Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)	DUPRÉ, Caroline - Président
Fédération des Cégeps (FC)	TREMBLAY, Bernard - Président-directeur général
Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)	BLANCHETTE, Christian - Recteur de l'Université du Québec
	à Trois-Rivières
COMMUNAUTAIRE	
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)	GRAVEL, Richard - Directeur général
Alliance des centres-conseils en emploi (AXTRA)	ROY, Valérie – Directrice générale
Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)	ROY, Martine – Présidente
MESS	
Bureau de la sous-ministre (BSM)	LABERGE, Annick - Sous-ministre
Bureau du sous-ministre associé à l'emploi (BSMA)	TREMBLAY, Roger - Sous-ministre associé et secrétaire général de la CPMT
MINISTÈRES ET ORGANISMES	
Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)	PARENTEAU, Nathalie - Sous-ministre adjointe
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)	VÉZINA, Alexandre - Sous-ministre adjoint
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	BOUCHARD, Stéphane - Sous-ministre adjoint
Commission de la construction du Québec (CCQ)	BÉLAIR, Jonathan – directeur; direction de la formation professionnelle
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)	DAGENAIS, Benoit - Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Éducation (MEQ)	ARAV, Carole - Sous-ministre adjointe

ANNEXE 2: PORTRAIT DE LA GRANDE CONCERTATION DE LA CPMT

